



Les IEN, 1ers gestionnaires de la rémunération des enseignants ?

1^{er} septembre, 2022 | Missions

Tout commence par une annonce ministérielle d'augmentation de la rémunération des enseignants pour faire face à la désaffection croissante et exponentielle pour la carrière enseignante.

D'expérience, le SNCI-FO et sa fédération, s'attendaient à une annonce qui ne correspondrait pas aux attentes des 1ers concernés... Et ce fut le cas ! Le ministère parlait rémunération quand les enseignants notamment par leurs syndicats des 1er (le SNUDI FO) et 2nd degrés (le SN FO LC et le SNETAA FO) exigeaient une augmentation de salaire sans contrepartie.

Fin mai, le ministère a lancé le "pacte" à grand renfort de communication ! Et ce fut le début d'une grande improvisation... prenant appui sur des diaporamas dont l'instabilité n'eut d'égale que la variabilité des discours qui les accompagnaient !

Les recteurs et DASEN ont sollicité vigoureusement les IEN et des chefs d'établissements en vue d'organiser le dispositif en l'absence de toute base réglementaire !

Le SNCI-FO et ID FO ont informé par courrier dès le début du mois de juin le ministre et le président de la République qu'en l'absence de texte, aucune information ne serait transmise aux autorités académiques ou au ministère.

Sur le fond, le pacte est une attaque de plus contre le statut général de la fonction publique qui met à mal le socle que constitue la rémunération à la qualification et non à la mission ou à l'activité.

La circulaire du 27 juillet dernier confirme nos inquiétudes, le pacte place de bien les IEN en position de 1ers gestionnaires de la rémunération des enseignants, les éloignant toujours plus de la dimension pédagogique de leurs missions. De nouvelles tâches chronophages s'ajoutent à une liste déjà longue. Le SNCI-FO, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, y est donc opposé.

Le PACTE, C'EST NON ! STOP à l'individualisation des rémunérations.

Le SNCI-FO, avec la FNEC FP-FO, revendique :

- **Une augmentation immédiate et minimale de 10% du point d'indice ;**
- **La reconnaissance de la rémunération à la qualification.**